

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00570

Numéro SIREN : 343 156 766

Nom ou dénomination : ATLANTIQUE REVISION CONSEIL PAR ABREVIATION A.R.C.

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2020 sous le numéro de dépôt 7804

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

-A.R.C.-

S.A. au capital de 40 000 €

Siège social : 52, rue Jacques-Yves-Cousteau - Bât. B
LA ROCHE SUR YON (Vendée)

RCS - La Roche-sur-Yon B 343 156 766

-:-:-

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 aout 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et, en l'absence de toute dotation obligatoire à un fonds de réserve, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019, s'élevant à € 243 289,57

de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende de 80 € par action, soit ensemble € 200 000,-
- Inscription de la somme de € 43 289,57
au compte "report à nouveau"

Les dividendes seront mis en paiement, au siège social, à compter du 1^{er} mars 2020.
Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultat des dispositions de l'article 158 3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les informations suivantes, concernant les revenus distribués :

1 – revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 aout 2019

Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	26 080,-
Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %	173 920,-

2 – revenus distribués distributions de dividendes des trois derniers exercices

Exercice	Revenus distribués	
	avec abattement	sans abattement
2016	19 620,-	145 380,-
2017	19 620,-	145 380,-
2018	26 080,-	173 920,-

Vote de l'Assemblée Générale du 29 février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

ARC
Atlantique Révision Conseil
Société de Commissaires aux comptes
52, rue Jacques-Yves Cousteau
Bâtiment B - BP 743
85018 LA ROCHE SUR YON Cedex
Tél. : 02 51 47 91 22 - Fax : 02 51 47 91 23

Certifié conforme
Le président



Morgan ALABEURTHE
Commissaire aux Comptes

Corinne MOREAU-SEMUR
Commissaire aux Comptes

4 Allée de la Providence
86000 POITIERS

tel : 05 49 01 62 60
fax : 05 49 46 64 07

www.cogep.fr

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Société anonyme au capital de 40 000 €

Siège social : 52 Rue Jacques Yves Cousteau,

85000 La Roche Sur Yon

R.C.S : La Roche sur Yon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/08/2019

Cabinet COGEP AUDIT

Siège social : 4 Allée de la providence, 86000 Poitiers

Membre de la Compagnie Régionale de **BOURGES**

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE BOURGES

SAS AU CAPITAL DE 600 000 € - RCS 389 488 727 BOURGES - SIÈGE SOCIAL : 2658 ROUTE D'ORLÈANS - BP 55 - 16230 SAINT-DULCHARD

MEMBER OF  INTERNATIONAL. A WORLD-WIDE NETWORK OF INDEPENDENT ACCOUNTING FIRMS AND BUSINESS ADVISERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/08/2019

A l'assemblée générale de la Société anonyme ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société anonyme ATLANTIQUE REVISION CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31/08/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les règles d'évaluation des prestations de services en cours à la clôture et la correcte appréhension par l'entreprise des risques de non recouvrement de créances conformément aux méthodes décrites en annexe dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à POITIERS, le 31/01/2020

*La SAS COGEP AUDIT
Représentée par*

*Madame Corinne MOREAU-SEMUR
Commissaire Aux Comptes*



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 279	10 279		3 863
Fonds commercial	254 590		254 590	254 590
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	84 645	69 627	15 019	5 279
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
				145 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 283		4 283	4 283
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	353 797	79 906	273 892	413 014
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	67 736		67 736	127 451
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	273 841	37 883	235 959	319 427
Fournisseurs débiteurs	24		24	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 666		1 666	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	36 027		36 027	28 388
Autres créances	22 752		22 752	9 141
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
				2 378
Valeurs mobilières de placement	63 496	167	63 328	63 091
Disponibilités	622 565		622 565	546 090
Charges constatées d'avance	28 476		28 476	16 997
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 116 583	38 050	1 078 533	1 112 963
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 470 381	117 955	1 352 425	1 525 977

Bilan

	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	40 000	44 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		141 000
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4 400	4 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	477 153	477 153
Report à nouveau	176 671	103 368
Résultat de l'exercice	243 290	273 303
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	941 514	1 043 224
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	24	1 154
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		426
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 282	142 158
<i>Personnel</i>	46 272	48 130
<i>Organismes sociaux</i>	48 220	47 630
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		44 607
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	112 995	117 916
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	5 458	1 767
Dettes fiscales et sociales	212 944	260 050
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1	1 139
Produits constatés d'avance	6 660	77 826
TOTAL DETTES	410 911	482 753
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	1 352 425	1 525 977

Compte de résultat Confidentialité

Comptes annuels

2019

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA ATLANTIQUE RÉVISION CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 1 352 425 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 243 290 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Selon les dispositions du règlement ANC 2015-06 ayant trait à la prise d'option en matière de valorisation du fonds commercial, il a été décidé de considérer que la durée des avantages économiques futurs ne pouvait être évaluée avec précision. En conséquence, l'entité a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement du fond commercial.

Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser la provision correspondante.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels : 2 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Aucune charge financière n'est prise en compte pour l'évaluation des en-cours.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de la société SA ATLANTIQUE REVISION CONSEIL, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 977 euros a été porté au crédit du compte 645900 - Produits impôts CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 (13 118 €) est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan
Actif immobilisé
Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	254 590			254 590
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 593		2 314	10 279
Immobilisations incorporelles	267 183		2 314	264 869
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	43 062			43 062
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 544	15 011	10 971	41 583
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	80 606	15 011	10 971	84 645
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	145 000		145 000	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 283			4 283
Immobilisations financières	149 283		145 000	4 283
ACTIF IMMOBILISE	497 072	15 011	158 286	353 797

100

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 011		15 011
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 011		15 011
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		724	145 000	145 724
Scissions				
Mises hors service	2 314	10 247		12 561
Diminutions de l'exercice	2 314	10 971	145 000	158 286

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2019
Éléments achetés	254 589
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	254 590

Le poste " Fonds commercial " dont le total hors droit au bail s'élève à 254 589 €.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
· Frais d'établissement et de développement				
· Fonds commercial				
· Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 731	3 863	2 314	10 279
Immobilisations incorporelles	8 731	3 863	2 314	10 279
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
· Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
· Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	43 062			43 062
- Matériel de transport				
· Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 266	4 932	10 633	26 565
· Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	75 328	4 932	10 633	69 627
ACTIF IMMOBILISE	84 058	8 795	12 948	79 906

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	3 863	4 932	8 795
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	3 863	4 932	8 795
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		386	386
Eléments mis hors service	2 314	10 247	12 561
Diminutions de l'exercice	2 314	10 633	12 948

Notes sur le bilan
Actif circulant
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 367 069 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 283		4 283
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	273 841	273 841	
Autres	60 469	60 469	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	28 476	24 036	4 440
Total	367 069	358 346	8 723
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. à établir	25 988
Total	25 988

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 37 882,53 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Créances clients	37 883
TOTAL	37 883

La dépréciation concernant les créances clients a connu les mouvements suivants :

- dotation : 11 800,48 euros
- reprise : 7 791,67 euros

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Tableau des dépréciations par catégorie de valeurs mobilières :

	Montant
Valeur mobilière de placement (BNP BOND CASH)	167
TOTAL	167

La dépréciation concernant les valeurs mobilières de placement a connu les mouvements suivants :

- dotation : 0,00 euros
- reprise : 237,49 euros

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 750	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	250	16,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 500	16,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 410 911 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 282	191 282		
Dettes fiscales et sociales	212 944	212 944		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	25	25		
Produits constatés d'avance	6 660	6 660		
Total	410 911	410 911		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	24			

Notes sur le bilan
Charges à payer

	Montant
Fournis.-fact.n/parvenues	17 914
Congés à payer	23 969
Autres charg.pers.à payer	22 210
Org.soc.ch./congrés payés	9 348
Organ.soc.-charg.à payer	8 680
Etat charges à payer	1 711
Total	83 832

Comptes de régularisation
Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	28 476		
Total	28 476		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	6 660		
Total	6 660		

Notes sur le compte de résultat**Rémunération des commissaires aux comptes**

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 2 550 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 33 1/3 %	
Taux Normal – 28 %	287 376
Taux Réduit – 15 %	38 120
Plus-Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 15 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	13 118
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Autres informations

Engagement de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 55 248 euros
L'indemnité de départ en retraite a été calculée, conformément à la recommandation CNCC n° 2003-R-01 pour les entreprises de moins de 250 salariés. La méthode de calcul retenue est celle des unités de crédits projetées avec prise en compte de l'évolution des salaires, d'un taux d'actualisation de 0,30 % et de la probabilité de présence dans la société à l'âge de la retraite.

Les hypothèses retenues sont un départ à l'initiative du salarié à 60-67 ans et un taux de charges sociales moyen de 33,5 % pour la catégorie non cadre et de 44,30 % pour la catégorie cadre.

La convention collective applicable est celle des "Cabinets d'Experts-Comptables et Comptables Agréés".

Le montant de l'engagement est évalué à 55 248 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.